



ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT N°C-2025-01

Portant délégation de fonction à la 2^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, Madame Laure DUBOISSET

Le Président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais,

Vu l'article L.5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le Président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents ;

Vu l'article L.2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L.5211-2 du même code ;

Vu le procès-verbal du 3 décembre 2024, portant élection de Monsieur Daniel VALERO en qualité de président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;
Vu le procès-verbal du 25 février 2025 portant élection de Madame Laure DUBOISSET en qualité de 2^{ème} vice-présidente de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 25 février 2025, une délégation de fonction et de signature est accordée par Monsieur Daniel VALERO à Madame Laure DUBOISSET, 2^{ème} vice-présidente, pour l'exercice des fonctions dévolues à l'exécutif communautaire dans le champ de compétences intitulé : **Développement durable et Environnement**.

La présente délégation couvre plus particulièrement :

- La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et des actions favorisant la transition énergétique
- Les politiques de protection et de mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité (PENAP...)
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)
- La gestion des risques et notamment l'élaboration du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)
- La promotion du territoire et du tourisme
- La mise en œuvre de la future compétence eau/assainissement

Article 2 : Le présent arrêté prendra effet après transmission au contrôle de légalité et publication et une ampliation sera adressée au représentant de l'Etat dans le Département, au comptable public et à l'intéressé.



à Colombier Saugnieu , 10 MARS 2025

LE PRÉSIDENT



Daniel VALÉRO

